



PROJET PEDAGOGIQUE DE L'INSTITUT DE FORMATION D'AIDE-SOIGNANT ET D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE 2022-2023

Institut de Formation Interhospitalier Théodore Simon
Groupement d'Intérêt Public
19, avenue de Maison Blanche – 93331 Neuilly-sur-Marne CEDEX
Tél. 01 49 44 36 00 – Fax 01 49 44 36 01
www.ifits.fr
administration@ifits.fr

Table des matières

1.	CONTEXTE DU PROJET PEDAGOGIQUE	Erreur ! Signet non défini.
2.	LA REGLEMENTATION DE LA FORMATION.....	6
3.	LES VALEURS ET LES CONCEPTS.....	6
4.	L'EQUIPE PEDAGOGIQUE ET ADMINISTRATIVE.....	8
5.	LE REFERENTIEL DE FORMATION	8
5.1.	Les objectifs.....	10
5.2.	Une approche par compétence.....	10
5.3.	La formation théorique : des modules de formation pour l'acquisition de compétences	13
5.4.	La formation clinique.....	14
5.5.	L'évaluation.....	15
5.6.	L'Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	17
6.	DES METHODES PEDAGOGIQUES DIVERSIFIEES ET COMPLEMENTAIRES....	17
6.1.	Une diversification des méthodes et des moyens.....	17
–	Des cours magistraux contributifs aux savoirs :	17
–	Des travaux pratiques, des travaux dirigés :.....	17
–	Des temps de travail personnel guidé (TPG) :	18
–	Les analyses de pratiques professionnelles :.....	18
–	Des partages d'expériences de stage	18
6.2.	Des méthodes et des outils pédagogiques innovants	18
–	Le E-learning.....	18
–	Une plateforme d'enseignement numérique met à disposition des étudiants, à partir d'un identifiant et d'un mot de passe personnel, différents espaces de « Formation » :	19
–	L'apprentissage par simulation pour la filière AS.....	19
–	L'utilisation de supports de films.....	20
6.3.	Un suivi pédagogique individualisé	21
7.	LA VIE ETUDIANTE	22
8.	ORGANISATION DES INSTANCES EN 2021-2022.....	22
9.	CONCLUSION	Erreur ! Signet non défini.

1. CONTEXTE DU PROJET PEDAGOGIQUE

Le projet pédagogique de l'IFITS prend en compte l'ensemble des évolutions et les enjeux du monde de la santé. Il s'inscrit dans les orientations du projet régional de santé et du schéma régional des formations sanitaires et sociales dans le respect de la réglementation de la formation. Il est le fil conducteur qui permet à chaque élève, chaque formateur, chaque partenaire, de connaître le sens donné aux différents éléments le composant et à sa déclinaison pratique. Il s'attache à prendre en compte l'évolution des attentes et des aspirations de l'élève en le plaçant au cœur de ses préoccupations.

Le projet pédagogique s'articule autour de la construction du parcours de l'apprenant et de la mise en œuvre du dispositif de formation par l'équipe pédagogique. Il se réfère aux différents textes régissant la formation et l'exercice professionnel. Il est évolutif au regard des modifications de la législation, des modalités d'enseignement et des innovations pédagogiques. Il est le reflet du travail de l'équipe pédagogique et s'inscrit dans la réingénierie de la formation.

Les orientations et les choix pédagogiques s'inscrivent dans une logique d'action cohérente avec les évolutions du monde de la santé qui subit de multiples transitions telles que :

- La transition démographique avec le vieillissement de la population.
- La transition épidémiologique avec l'augmentation des maladies chroniques et des poly- pathologies.
- La transition technologique avec l'avènement de nouveaux outils numériques,
- La transition professionnelle avec l'émergence de nouveaux modes d'exercice liés notamment au développement des prises en charge en ambulatoire et de la télémédecine.
- La transition démocratique avec une évolution de la place et de la parole de l'utilisateur.

Ces changements génèrent des prises en soins de plus en plus spécifiques et complexes, et exigent le développement de compétences solides dans les dimensions préventive et curative des soins dans le domaine de l'accompagnement, notamment auprès des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes souffrant de maladies chroniques. Les professionnels de santé de demain devront connaître et comprendre ce nouveau paysage de la santé, afin de mieux intégrer leur rôle et leur place, qui seront modifiés en profondeur au niveau des modalités de soins et de l'accompagnement des personnes. Ils devront acquérir les compétences liées aux prises en charge pluridisciplinaires et coordonnées dans le cadre des nouveaux modes d'exercice dans les champs de la prévention et du curatif. Les professionnels seront amenés de plus en plus à exercer en pluriprofessionnalité au sein de structures ambulatoires, de réseaux de soins, de centres de santé ou de maisons de santé pluridisciplinaires.

C'est pour toutes ces raisons qu'il **faut préparer nos futurs professionnels à ce monde de demain** comme cela est prescrit dans le cadre d'orientation stratégique du projet régional de santé Ile de France 2018-2022 qui prévoit notamment « **L'adaptation des compétences des professionnels aux nouveaux enjeux sanitaires** » selon le principe suivant : « *veiller à ce que la formation des personnels médicaux et paramédicaux soit en cohérence avec les besoins de santé des Franciliens L'objectif est de pouvoir qualifier des professionnels en nombre suffisant, avec des compétences adéquates pour répondre aux besoins de santé de la population francilienne, aptes à s'adapter aux évolutions des prises en charge et des modes d'exercice.[...] L'intégration de nouveaux savoirs et de nouvelles compétences (coordination et fonctionnement en parcours, intégration des enjeux sociaux, des technologies numériques,*

réflexion sur la relation soignant-soigné, sur la santé communautaire...) sont de véritables enjeux à intégrer. »

2. LA REGLEMENTATION DE LA FORMATION

Les formations d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture sont régies par les textes suivants :

- L'arrêté du 7 avril 2020 modifié par les arrêtés des 12 avril 2021 et 10 juin 2021 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'État d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture
- L'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux
- Le référentiel de formation¹, régi par l'arrêté du 10 juin 2021. Ce référentiel s'appuie sur les référentiels d'activités² et de compétences³ du métier d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture
- L'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux modifié par l'arrêté du 10 juin 2021

3. LES VALEURS ET LES CONCEPTS

Le projet pédagogique de l'institut est ancré dans une philosophie qui a pour ambition de placer l'élève au centre du dispositif de formation afin de l'accompagner dans la réussite de son processus de professionnalisation et de sa construction identitaire.

A cet effet, sa déclinaison s'appuie sur des valeurs fortes guidant les pratiques pédagogiques afin d'accompagner l'élève dans un parcours de formation individualisé et dans l'acquisition progressive des compétences exigées pour l'exercice de la profession :

- **Des valeurs humanistes** telles que le respect, la bienveillance, la reconnaissance de l'autre dans sa différence, le droit à la dignité, l'altruisme, l'écoute et l'empathie.
- **Des valeurs professionnelles** telles que l'engagement, la responsabilité, l'honnêteté, l'éthique, le respect des règles déontologiques et le sens du travail en équipe.
- **Une pédagogie de la réussite** en établissant une relation pédagogique fondée sur la confiance, l'écoute, la compréhension de l'élève. Elle se construit en prenant en compte ses intérêts, ses motivations, son vécu individuel et son projet. Dans ce cadre, le formateur est un facilitateur du processus d'apprentissage de l'étudiant.
- **Une pédagogie interactive** centrée sur l'apprenant pour le rendre acteur de ses apprentissages en priorisant sa réflexivité, sa remise en question et sa curiosité intellectuelle.

La formation est conçue autour de concepts fondamentaux guidant l'apprentissage clinique. Pour cela, il est essentiel que l'étudiant s'approprie les concepts de l'Homme, de la santé, de la maladie, du soin pour guider sa réflexion et sa pratique professionnelle.

En effet, pour l'équipe pédagogique **l'aide-soignant et l'auxiliaire de puériculture** sont des acteurs engagés du système de santé qui dispensent des soins dans le respect de la personne humaine et des règles de bonnes pratiques. Ils sont capables de questionnement éthique et déontologique. Ils possèdent des compétences qui s'appuient sur des valeurs. Ils font preuve d'autonomie, de responsabilité et témoignent d'un réel positionnement professionnel dans ses

¹ Annexe III de l'arrêté du 10 juin 2021

² Annexe I de l'arrêté du 10 juin 2021

³ Annexe II de l'arrêté du 10 juin 2021

activités de soignant. L'aide-soignant et l'auxiliaire de puériculture, en faisant preuve d'une réflexivité constante dans les situations de soins qu'ils rencontrent, améliorent leurs pratiques professionnelles.

Selon la conception de l'équipe, les **soins** ont pour objectif d'accompagner de manière individualisée les personnes malades ou en santé. Ils permettent de concourir au maintien ou au retour en santé, à l'adaptation à un nouvel état, à l'apaisement de la souffrance, à l'assistance en fin de vie et permettent d'accompagner les personnes qui n'ont plus la force ou les capacités pour rester en santé. La philosophie de la formation se réfère au concept du **prendre soin** qui représente cette attention portée à l'autre en vue de lui venir en aide. En référence à Walter Hesbeen : « *Prendre soin est un art, il s'agit de l'art du thérapeute, celui qui réussit à combiner des éléments de connaissance, d'habileté, de savoir-être, d'intuition qui vont permettre de venir en aide à quelqu'un, dans sa situation singulière.*⁴ »

Enfin les apprentissages s'appuient sur trois concepts incontournables de la pratique de soins définis de la manière suivante :

- **L'Homme** : être unique et indivisible avec des besoins physiologiques, psychologiques, sociaux, environnementaux, culturels et spirituels. En perpétuelle interaction avec son environnement, il est capable de s'adapter en utilisant son potentiel pour tendre vers l'autonomie. C'est un être libre et responsable.
- **La santé** : « [...] état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité⁵ », complétée par la définition suivante : « *la santé est un droit fondamental de l'être humain et un facteur indispensable au développement social.*⁶ »
- **La maladie** : le terme de maladie est davantage considéré comme « *un état indésirable vécu par un sujet*⁷ » en raison d'une inadaptation sociale, d'une rupture de l'équilibre du corps sur le plan physique et/ou psychique.

⁴ W. Hesbeen, *Prendre soin à l'hôpital : Inscrire le soin infirmier dans une perspective soignante*, p.8-9

⁵ Préambule, Constitution de l'organisation Mondiale de la santé, signé le 22 juillet 1946 par les représentants de 61 Etats

⁶ Organisation Mondiale de la Santé, Déclaration de Jakarta, 1997

⁷ Elodie Giroux, *Après Canguilhem : définir la santé et la maladie*, 2010

4. L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE ET ADMINISTRATIVE

L'équipe pédagogique est composée d'infirmiers pour la filière aide-soignante et d'infirmières puéricultrices pour la filière auxiliaire de puériculture dont les expériences professionnelles sont diversifiées et complémentaires. Ils accompagnent l'élève dans ses apprentissages, son développement personnel, ils transmettent les savoirs, donnent du sens aux situations et favorisent l'analyse des pratiques permettant la construction identitaire du professionnel et l'adaptation à son exercice futur. Ils veillent à l'évolution des pratiques et des dispositifs d'apprentissage basant leur pédagogie sur une approche par compétence. Créativité et innovation pédagogique fédèrent l'équipe pédagogique.

L'équipe pédagogique est organisée selon le tableau suivant :

1 Directrice, Coordinatrice générale des instituts 1 Responsable pédagogique		1 ETP 1 ETP
Filière AS	Filière AP	
3 infirmiers formateurs	2 infirmières puéricultrices cadre de santé 1 infirmière puéricultrice	6 ETP
1 secrétaires pédagogique 1 secrétaire administrative à 50%		3 ETP 0,5 ETP
2 Documentalistes (pour l'ensemble de l'IFITS)		

La composition nominative de l'équipe pédagogique est jointe en annexe n°1

Des intervenants sont sollicités par l'équipe pédagogique pour leur expertise dans le domaine sanitaire et social.

5. LE REFERENTIEL DE FORMATION

En lien avec la nouvelle réingénierie de formation, un accent est mis sur 2 axes majeurs : le repérage des fragilités et le renforcement de la culture qualité et gestions des risques.

La formation AS et AP se déroule sur 11 mois et s'articule autour d'une alternance « cours-stages » répartis en 22 semaines de formation théorique et 22 semaines de stages. L'alternance cours stage est jointe en annexe n°2.

Définition du métier d'auxiliaire de puériculture

En tant que professionnel(le) de santé, l'**auxiliaire de puériculture** est autorisé(e) à dispenser des activités d'éveil et d'éducation et réaliser des soins d'hygiène et de confort pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de l'enfant, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier et des actes spécifiques définis prioritairement pour l'infirmière puéricultrice, en collaboration et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

1. Accompagner l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et sociale ;
2. Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences ;

3. Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel

L'auxiliaire de puériculture réalise des activités d'éveil et des soins adaptés à l'évolution de l'état clinique visant au bien-être, à l'autonomie et au développement de l'enfant. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de l'enfant et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec la famille dans le cadre du soutien à la parentalité, les autres professionnels, les apprenants et les aidants. L'auxiliaire de puériculture participe à l'accueil et à l'intégration sociale d'enfants porteurs de handicap, atteints de pathologies chroniques ou en situation de risque d'exclusion ou de maltraitance. L'auxiliaire de puériculture travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire intervenant dans les services de soins ou réseaux de soins des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales notamment dans le cadre d'hospitalisation ou d'hébergement continu ou discontinu en structure ou à domicile, ou dans le cadre de structure de prévention et dépistage. Les soins ont pour but de répondre aux besoins fondamentaux de l'être humain. Dans le cadre de son référentiel d'activité, l'auxiliaire de puériculture concourt à deux types de soins, courants ou aigus.

- Les soins courants dits « de la vie quotidienne »

L'auxiliaire de puériculture réalise les soins sous le contrôle de l'infirmier ou de l'infirmière puéricultrice. Les soins courants doivent permettre d'assurer la continuité de la vie dans une situation d'autonomie partielle et dans le cadre d'un état de santé stable, c'est-à-dire qui n'est pas sujet à des fluctuations, et constant, c'est-à-dire durable, qui ne varie ni ne s'interrompt. Pour qu'un soin soit qualifié de soins de la vie quotidienne, deux critères cumulatifs sont à respecter :

- Les soins sont initialement réalisables par la personne elle-même ou un aidant ;
- Les soins sont liés à un état de santé stabilisé ou à une pathologie chronique stabilisée.
- Les soins aigus

L'auxiliaire de puériculture collabore avec l'infirmier ou de l'infirmière puéricultrice, à leur réalisation. Pour qu'un soin soit qualifié de soin aigu, trois critères cumulatifs sont à respecter :

- Les soins sont réalisables exclusivement par un professionnel de santé ;
- Les soins sont dispensés dans une unité à caractère sanitaire et dans le cadre d'une prise en soin par une équipe pluridisciplinaire ;
- Les soins sont dispensés durant la phase aiguë d'un état de santé.

Définition du métier d'aide-soignant

En tant que professionnel de santé, l'**aide-soignant** est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

1. Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie ;
2. Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences ;
3. Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

L'aide-soignant accompagne et réalise des soins essentiels de la vie quotidienne, adaptés à l'évolution de l'état clinique et visant à identifier les situations à risque. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec les autres professionnels, les apprenants et les aidants. Les soins ont pour but de répondre aux besoins fondamentaux de l'être humain. L'aide-soignant réalise les soins sous le contrôle de l'infirmier diplômé d'Etat. Les soins courants doivent permettre d'assurer la continuité de la vie dans une situation d'autonomie partielle et dans le cadre d'un état de santé stable, c'est-à-dire qui n'est pas sujet à des fluctuations et constant, c'est-à-dire durable, qui ne varie ni ne s'interrompt. Dans le cadre de son référentiel d'activité, l'aide-soignant concourt à deux types de soins, courants ou aigus.

Pour qu'un soin soit qualifié de soins de la vie quotidienne, deux critères cumulatifs sont à respecter :

- Les soins sont initialement réalisables par la personne elle-même ou un aidant ;
- Les soins sont liés à un état de santé stabilisé ou à une pathologie chronique stabilisée.

Pour qu'un soin soit qualifié de soin aigu, trois critères cumulatifs sont à respecter :

- Les soins sont réalisables exclusivement par un professionnel de santé ;
- Les soins sont dispensés dans une unité à caractère sanitaire et dans le cadre d'une prise en soin par une équipe pluridisciplinaire ;
- Les soins sont dispensés durant la phase aigüe d'un état de santé.

5.1. Les objectifs

L'objectif global poursuivi par l'équipe pédagogique est de permettre à l'élève de devenir un professionnel **compétent, réflexif, autonome et responsable** avec **le sens de l'engagement** essentiel à l'exercice de la profession d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture. De plus, il paraît fondamental de développer chez l'élève **une approche humaniste et relationnelle** pour lui permettre d'interagir avec la personne soignée et son entourage en tenant compte de l'expérience vécue, des priorités, des besoins et des préoccupations exprimées en référence aux valeurs et à l'éthique de la profession.

La formation doit permettre à l'élève d'être capable de :

- Acquérir et utiliser les connaissances professionnelles à caractère général, scientifique et technique.
- S'intégrer dans les différents secteurs de soins et de santé.
- Faire preuve d'engagement professionnel.
- Suivre l'évolution des pratiques professionnelles par l'actualisation de ses connaissances.
- Analyser sa pratique professionnelle.
- Construire son projet professionnel et contribuer aux évolutions du métier.

5.2. Une approche par compétence

La formation vise l'acquisition progressive par l'élève de l'ensemble des éléments des compétences attendues pour l'exercice professionnel aide-soignant et auxiliaire de puériculture

Les 11 compétences des référentiels de certification aide-soignant et auxiliaire de puériculture sont les suivantes :

Bloc de compétences	Compétences	Compétences Aide-Soignant	Compétences Auxiliaire de Puériculture
Bloc 1 (socle cœur de métier)	Compétence 1	Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	Accompagner l'enfant dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires
	Compétence 1bis		Elaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe
	Compétence 2	Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Elaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe
Bloc 2 (socle cœur de métier)	Compétence 3	Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soin
	Compétence 4	Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne	Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne
	Compétence 5	Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation
Bloc 3 (socle commun)	Compétence 6	Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	
	Compétence 7	Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	
	Compétence 8	Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	

Bloc 4 (socle commun)	Compétence 9	Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins
Bloc 5 (bloc commun)	Compétence 10	Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités
	Compétence 11	Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques

Pour cerner et comprendre le concept de compétence il est important de s'appuyer sur différentes définitions. Une compétence est « *un savoir-agir complexe reposant sur la mobilisation et la combinaison efficaces d'une variété de ressources internes et externes à l'intérieur d'une famille de situations* » (Tardif, 2006, p.22).⁸

C'est également « *la prise d'initiative et de responsabilité de l'individu sur des situations professionnelles auxquelles il est confronté [...]. La compétence est une intelligence pratique des situations qui s'appuie sur des connaissances [...] la faculté à mobiliser des réseaux d'acteurs autour des mêmes situations, à partager des enjeux, à assumer des domaines de responsabilité* »⁹. (Zarifian, 2001, pp 64-69)

Selon le parlement européen la compétence est « *la capacité avérée d'utiliser des savoirs, des aptitudes et des dispositions personnelles, sociales ou méthodologiques dans des situations de travail ou d'études et pour le développement professionnel ou personnel. Le cadre européen des certifications fait référence aux compétences en termes de prise de responsabilité et d'autonomie* »¹⁰.

Ces définitions génériques de la compétence sont déclinées au regard des spécificités de chaque profession.

La formation conçue avec une approche par compétence s'appuie sur le principe de l'alternance intégrative, caractérisée par une succession de périodes théoriques et de périodes en secteur clinique où s'élaborent les interactions entre les apprentissages, facteurs déterminants du processus intégratif. Ainsi, l'alternance mise en place dans notre formation professionnalisante vise le développement de compétences professionnelles par l'intermédiaire du partenariat entre l'institut de formation et les établissements de santé au sein desquels sont organisés les stages encadrés par un dispositif de tutorat.

La formation est structurée autour de trois paliers d'apprentissage :

- « **comprendre** », l'élève mobilise des savoirs nécessaires à la compréhension de la situation,
- « **agir** », en mobilisant les savoirs, il acquiert la capacité d'agir et d'évaluer son action,
- « **transférer** », il conceptualise et acquiert la capacité à transposer ses acquis dans de nouvelles situations.

Ce principe d'alternance intégrative relève de la combinaison des logiques de plusieurs acteurs :

⁸ Poumay, M., Tardif, J., Georges, F., & Scallon, G. (2017). *Organiser la formation à partir des compétences : un pari gagnant pour l'apprentissage dans le supérieur*. De Boeck supérieur.

⁹ Zarifian P., *Objectif Compétence, Pour une nouvelle logique*, 2001, pp. 64-69

¹⁰ Recommandations du Parlement européen et du Conseil établissant le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de sa vie. Bruxelles, 29/01/08)

- L'élève que nous considérons en tant qu'individu unique, acteur et auteur de son projet. En effet, l'apprentissage demeure un acte volontaire qui nécessite **l'engagement** de la personne en formation qui, progressivement, va adopter une posture **réflexive, responsable et autonome** vis-à-vis de la construction de son apprentissage et des compétences professionnelles attendues.
- Le formateur qui s'appuie sur une stratégie pédagogique de construction des savoirs en situation(s) située(s). Il accompagne l'élève dans l'acquisition des connaissances et le raisonnement clinique en favorisant son sens de l'observation et de l'analyse ainsi que sa réflexivité. Il le guide pour développer ses capacités à mobiliser et à transférer ses savoirs dans les différentes situations de soins.
- Les professionnels des lieux de soins qui accompagnent l'élève dans sa formation clinique pour lui permettre d'acquérir progressivement une façon de plus en plus autonome d'exercer son futur métier¹¹. Ainsi, chaque élève est placé sous la responsabilité d'un maître de stage, d'un tuteur de stage et d'un professionnel de proximité au quotidien.

5.3. La formation théorique : des modules de formation pour l'acquisition de compétences

La formation théorique se déroule sur 22 semaines et contribue à l'acquisition des ressources nécessaires au développement des compétences et repose sur des modules de formation qui comportent :

- Des objectifs de formation et des éléments de contenus.
- Des durées et des modalités pédagogiques définies par le référentiel de formation.
- Des modalités et des critères d'évaluation.

Les 10 modules s'articulent autour d'un enseignement portant notamment sur les domaines de la biologie humaine, de l'accompagnement des personnes, les sciences humaines et sociales et l'étude des pathologies visant à acquérir les connaissances nécessaires et indispensables à l'exercice professionnel.

	Modules de formation filière AS	Modules de formation filière AP
Module 1 (module spécifique cœur de métier)	Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale
Module 1bis (module cœur de métier)		Activité d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement de la vie sociale
Module 2 (module spécifique cœur de métier)	Repérage et prévention des situations à risque	Repérage et prévention des situations à risque
Module 3 (module spécifique cœur de métier)	Evaluation de l'état clinique d'une personne	Evaluation de l'état clinique d'une personne

¹¹ Arrêté du 10 juin 2021 relatif au diplôme d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture, Annexe III du référentiel de formation

Module 4 (module spécifique cœur de métier)	Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement	Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement
Module 5	Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	Accompagnement de la mobilité de la personne aidée
Module 6	Relation et communication avec les personnes et leur entourage	Relation et communication avec les personnes et leur entourage
Module 7	Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs
Module 8	Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques	Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques
Module 9	Traitement des informations	Traitement des informations
Module 10	Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques

Chaque module est conçu et coordonné par l'équipe pédagogique responsable de l'organisation des séquences pédagogiques, de la pertinence des contenus et de l'élaboration des évaluations.

Un bilan de satisfaction des élèves est réalisé chaque année pour permettre, à partir d'une analyse objectivée, de réajuster les projets d'enseignement.

5.4. La formation clinique

Le stage représente un espace d'apprentissage essentiel pour l'acquisition des compétences professionnelles. La formation en stage comprend 4 périodes de stages à réaliser en milieu professionnel : 3 stages de 5 semaines visent à explorer les 3 missions de l'auxiliaire de puériculture et de l'aide-soignant et 1 stage de 7 semaines, réalisé en fin de formation, permet l'exploration ou la consolidation du projet professionnel et le renforcement des compétences de l'apprenant afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.

Le parcours de stage comporte au moins une période auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique, et une période auprès de personnes âgées pour les élèves aide-soignant et une période auprès des enfants en situation de handicap physique ou psychique pour les auxiliaires de puériculture. Au cours de ces stages, l'élève réalise au moins une expérience de travail de nuit et une expérience de travail le week-end.

Le stage doit permettre à l'élève :

- D'acquérir et de développer des connaissances théoriques et pratiques ;
- De questionner sa pratique avec l'aide des professionnels de terrain et des formateurs ;
- D'exercer sa capacité à analyser les situations de soin ;
- De développer sa dextérité dans l'accomplissement des gestes professionnels ;

- De centrer son écoute sur la personne soignée et proposer des soins de qualité ;
- D'être en capacité de prendre en soin un nombre de patients plus grand au fil des stages ;
- D'être en capacité de prendre de plus en plus d'initiatives et de responsabilités dans le respect de son domaine de compétences ;
- De mesurer l'acquisition des compétences.

A chaque stage, les responsables de l'accueil et de l'encadrement de l'élève évaluent son niveau d'acquisition pour chacune des compétences, sur la base de la grille d'évaluation de l'acquisition des compétences en milieu professionnel. Au terme des 4 stages, l'équipe pédagogique réalise le bilan des acquisitions de l'élève en établissant le total obtenu à chaque unité de compétence. Chaque compétence est validée si l'élève obtient une note au moins égale à la moyenne pour chacune d'elles.

5.5. L'évaluation

L'évaluation fait partie du processus de formation, elle a pour fonction essentielle d'aider l'apprenant à construire ses compétences.

Les évaluations sont organisées en contrôle continu. Elles peuvent être individuelles ou collectives, écrites, orales ou en situations simulées. Les évaluations théoriques font l'objet d'une double correction lorsque la note obtenue ne permet pas la validation.

Calendrier prévisionnel des évaluations et des modalités de la filière auxiliaire de puériculture

Module de formation	Modalités d'évaluation	Date prévisionnelle de l'évaluation initiale et de rattrapage
Module 1	Évaluation individuelle sur table notée sur 20 points	Lundi 21 novembre 2022
Module 1bis	Mise en situation avec évaluation d'une activité dans un établissement d'accueil pour jeunes enfants notée sur 20 points	Rattrapage : janvier 2023 Durant le stage en EAJE (stage 1,2 ou 3) Rattrapage durant le stage 2,3 ou 4
Module 2	1h d'intervention en milieu scolaire (enfants de 6 à 10 ans) noté sur 20 points Épreuve collective (3 ou 4 EAP) avec notation individualisée / 20 points Action de prévention pour des classes de 12 à 24 enfants sur un thème choisi par l'instituteur en fonction des besoins analysés	Jeudi 6 ou vendredi 7 octobre 2022 Rattrapage : début février 2023
Module 3 et Module 4	Évaluation individuelle sur table avec une étude de situation d'enfants malades ou hospitalisés (questions d'analyse) Chaque module est noté séparément / 20 points	Mars 2023 Rattrapage : mi-avril 2023

Module 5	20 minutes d'épreuve individuelle comportant une pratique simulée en salle de TP Module noté sur 20 points	Jeudi 23 et vendredi 24 mars 2023 Rattrapage : 24 mars après-midi
Module 6	Épreuve orale individuelle sur une situation relationnelle vécue en stage	Mi-mai 2023 Rattrapage : mi-juin juin 2023
Module 7	Analyse de situations Chaque module est noté sur 20 points	Mi-mai 2023 Rattrapage : mi-juin 2023
Module 8	Document dactylographié de 4 pages maximum à déposer le 9 mai Analyse personnelle d'une situation d'hygiène en milieu hospitalier vécue en stage. Présentation orale du travail écrit sur 20 points	Début mai 2023 Rattrapage : mi-juin 2023
Module 9 et Module 10	Évaluation individuelle sur table Etude de situation d'enfants accueillis dans toutes structures avec questions d'analyse et de gestion des risques Chaque module est noté séparément sur 20 points	Fin mai 2023 Rattrapage : fin juin 2023

Calendrier prévisionnel des évaluations et des modalités de la filière aide-soignante

Module de formation	Modalités d'évaluation	Date prévisionnelle de l'évaluation initiale et de rattrapage
Module 1	Évaluation individuelle sur table Etude de situation avec analyse des besoins notée sur 20 points	lundi 21 novembre 2022 Rattrapage : mi décembre 2022
Module 2	Évaluation de groupe : présentation à l'oral d'une action de prévention d'une situation à risque notée sur 20 points	Mardi 29 novembre 2022 Rattrapage : mi-décembre 2022
Module 3 et module 4	Évaluation individuelle sur table comportant une étude de situation (question d'analyse) Chaque module est noté séparément / 20 points	mars 2023 Mi-avril 2023
Module 5	Évaluation individuelle comportant une pratique simulée en salle de TP Module noté sur 20 points	Lundi 11 et mardi 12 octobre 2021 Rattrapage : semaine du 29 novembre
Module 6 et module 7	Épreuve individuelle Analyse de situations relationnelles notée sur 20 points	Mardi 10 mai 2022 Rattrapage : lundi 13 juin 2022
Module 8	Document dactylographié de 4 pages maximum à déposer le 9 mai Analyse personnelle d'une situation d'hygiène en milieu hospitalier vécue lors du stage B ou C. Présentation orale du travail écrit Ce module est noté / 20 points	Restitution le 28 février Rattrapage : lundi 9 mai
Module 9 et Module 10	Epreuve écrite et individuelle Etude de situation avec questions d'analyse et de gestion des risques notée sur 20 points	Mardi 31 mai 2022 Rattrapage : Lundi 20 juin 2022

5.6. L'Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)

L'API est une obligation réglementaire qui permet de proposer un accompagnement pédagogique ciblé en fonction de la diversité des profils.

Il permet d'identifier les capacités des élèves en termes d'écriture, lecture et compréhension, calcul, organisation.

Après la réalisation d'un test de positionnement en français et mathématiques, des interventions sont proposées sur chacun des thèmes. Des interventions sur la méthodologie de la prise de notes et sur la réalisation d'exposé ainsi que sur l'utilisation des ressources documentaires, informatiques sont également mises en place.

6. DES METHODES PEDAGOGIQUES DIVERSIFIEES ET COMPLEMENTAIRES

Les méthodes pédagogiques favorisent la construction et l'appropriation des savoirs par l'élève. Des méthodes actives et des moyens stratégiques en lien avec le profil des élèves sont développés et mis en place pour permettre à chaque apprenant de s'impliquer dans la formation et de progresser à son rythme.

6.1. Une diversification des méthodes et des moyens

– Des cours magistraux contributifs aux savoirs :

Le cours magistral est obligatoire pour tous les élèves. Les formateurs exposent les objets d'apprentissage devant le groupe d'élèves qui ne sont pas invités à interagir directement comme dans les travaux pratiques. Il s'agit avant tout de garantir aux élèves l'accès à un socle fondamental de connaissances qu'ils seront amenés ensuite à utiliser dans les phases d'apprentissage où la participation des élèves sera sollicitée.

– Des travaux pratiques, des travaux dirigés :

Utilisés pour favoriser l'intégration des savoirs, ils sont organisés en groupes restreints afin de faciliter les interactions entre apprenants et formateurs. Ils servent à illustrer, approfondir et compléter un cours magistral en introduisant des données nouvelles qui peuvent être théoriques ou pratiques, à réaliser des exposés, des exercices, des Travaux Dirigés (TD) et à travailler sur des situations cliniques ou en situation simulée. Les Travaux Pratiques (TP) servent de base à l'apprentissage des gestes professionnels tels que la toilette, le lavage des mains, l'ergonomie.

– Des travaux de groupe

Ils visent à confronter les expériences et les points de vue, à travailler sur l'écoute et le respect de l'autre dans le cadre d'un apprentissage du travail d'équipe et d'une exigence de consensus. Il s'agit d'apprendre à faire des recherches autonomes, à les mutualiser, à produire des travaux collectifs, à travailler sur la convergence des idées. Ce travail de groupe doit pouvoir faire émerger des capacités organisationnelles, de délégation et la mise en valeur des atouts propres à chaque élève.

– **Des temps de travail personnel guidé (TPG) :**

Les temps de TPG s'inscrivent dans une pédagogie active et positive et permettent d'introduire la pédagogie inversée. Ils ont pour finalité l'apprentissage du travail en autonomie dans un cadrage pédagogique visant trois axes : la réflexivité, la mise en place de stratégies d'apprentissage personnelles et l'intégration des savoirs.

– **Les analyses de pratiques professionnelles :**

L'analyse de la pratique professionnelle est un processus permettant d'analyser une situation vécue auprès d'un patient ou d'un groupe de patients en la décomposant pour tenter de la comprendre. Cette méthode favorise le développement de la réflexivité de l'étudiant.

Des séances sont programmées au cours des stages à l'occasion d'un retour à l'IFSI pour travailler sur des situations de soins rencontrées en stage.

– **Des partages d'expériences de stage**

Le partage d'expériences est un accompagnement collectif, qui vise à amener l'étudiant à s'interroger sur sa pratique, son comportement, ses attitudes et valeurs, dans un processus d'apprentissage personnel et professionnel.

Il s'agit dans ces séances de faciliter l'émergence des émotions ainsi que le ressenti des élèves lors de situations singulières et des expériences humaines rencontrées en stage.

Durant ces séances « l'élève apprend à reconnaître ses émotions et à les utiliser avec la distance professionnelle qui s'impose. Il se projette dans un avenir professionnel avec confiance et assurance, tout en maintenant sa capacité critique et de questionnement. »¹²

Un formateur de la filière aide-soignant et un formateur de la filière IDE interviennent pour permettre à l'élève :

- de partager son expérience et d'aborder librement sa relation au patient et aux équipes ;
- d'apprendre à se connaître soi-même pour se découvrir comme professionnel ;
- de réfléchir sur son engagement professionnel ;
- de développer l'apprentissage de la prise de paroles et de l'écoute au sein d'un groupe
- de verbaliser.

6.2. Des méthodes et des outils pédagogiques innovants

L'équipe pédagogique est investie dans une recherche constante de méthodes pédagogiques innovantes basées en partie sur les technologies numériques pour former au mieux les élèves et les accompagner sur la voie de la réussite.

– **Le E-learning**

La méthode pédagogique par e-learning se développe au sein des filières AS/AP. Cela signifie que la formation traditionnelle en présentiel est complétée par une formation à distance.

Le recours à cette méthode a pour ambition non seulement de diversifier les outils pédagogiques mais aussi d'encourager l'autonomie des élèves dans l'apprentissage des connaissances et de les familiariser avec les outils numériques et leur dimension attractive.

¹² Formations des professions de santé, recueil des principaux textes relatifs à la formation préparant aux Diplôme d'État et à l'exercice de la profession, Berger Levrault, Mars 2012, page 44

Inscrits dans un processus d'apprentissage innovant et moderne, les élèves peuvent définir des objectifs d'apprentissage qui leur sont propres.

L'apprentissage à distance donne un intérêt supplémentaire à l'apprentissage en présentiel en renforçant à travers des temps d'échange augmentés, l'interactivité entre les élèves et les formateurs. Les élèves ayant pu assimiler tout ou partie du socle des connaissances, ils deviennent en effet acteurs de leur formation.

– **Une plateforme d'enseignement numérique met à disposition des étudiants, à partir d'un identifiant et d'un mot de passe personnel, différents espaces de « Formation » :**

- Des cours, sous la forme de PowerPoint sonorisés.
- Des tests d'auto-évaluation (QCS, QCM, schéma...) associés aux cours.
- Une « Bibliothèque » comportant des informations générales (plannings, stages, ECTS acquis...), des documents pédagogiques (supports de cours, TD, consignes pour partiels...) mais également des supports de cours d'intervenants extérieurs.
- Des « résultats » d'évaluation avec un accès individuel aux notes.
- Un espace « Sondage » qui permet de répondre aux différentes enquêtes de l'équipe pédagogique (bilans pédagogiques, enquêtes de satisfaction...)

– **L'apprentissage par simulation pour la filière AS**

La simulation est considérée depuis quelques années comme un outil essentiel de la formation des professions à risque. Elle permet de s'immerger littéralement dans le réel, de reproduire les situations les plus diverses et complexes et d'apprendre les gestes techniques sans prendre le risque d'une erreur réelle.

Ce mode d'apprentissage dans l'action facilite l'ancrage des acquisitions, et **permet de travailler sur l'erreur**. L'erreur devient alors source d'apprentissage.

Selon la Haute Autorité de Santé (HAS), « *La simulation en santé est une méthode pédagogique active et innovante, basée sur l'apprentissage expérientiel et la pratique réflexive. Elle correspond à l'utilisation d'un matériel comme un mannequin ou un simulateur procédural, d'une réalité virtuelle ou d'un patient standardisé pour reproduire des situations ou des environnements de soin. Le but est de permettre aux étudiants de résoudre des problèmes des plus simples aux plus complexes, soit individuellement soit en équipe de professionnels* »¹³.

L'APS est un des axes du projet de formation de l'IFITS. C'est une méthode pédagogique essentielle pour la professionnalisation des élèves. « *Elle répond aux recommandations nationales d'amélioration de la qualité des soins.* »¹⁴ « *Les techniques de simulation permettent l'acquisition de connaissances, de compétences et de comportement dans le but d'améliorer la prise en charge des patients et d'optimiser le partenariat entre les professionnels du soin et l'équipe pédagogique des instituts.* »¹⁵

Dès 2017, des séances en interprofessionnalité regroupent les étudiants infirmiers de 1^{ère} année et les élèves aides-soignants à partir de scénarii en lien avec le travail en collaboration. Pour réaliser ces séances, au cours de ces années, les formateurs ont eu recours à des patients standardisés.

¹³ Guide de bonnes pratiques en matière de simulation en santé, HAS, décembre 2012

¹⁴ S. Boet, JC Granry, G.Savoldelli, *la Simulation en Santé, de la théorie à la pratique*, 2013, p. 4.

¹⁵ Ibid. p. 217

– **L'utilisation de supports de films**

Depuis de nombreuses années, l'IFAS et l'IFAP présentent à ses élèves des films (fictions ou documentaires). La portée pédagogique de ces supports vise avant tout à favoriser la réflexion et le sens de « l'humain » en abordant certaines thématiques du programme de manière moins académique pour échapper au risque de véhiculer un savoir parfois trop formel détaché de certaines réalités.

Outre l'intérêt de donner accès à des supports éducatifs et culturels auxquels les élèves ne sont pas toujours familiarisés, cela permet de les enrichir sur un plan personnel et d'engager une démarche réflexive sous un angle encore différent. On inscrit le savoir académique dans un processus d'intégration de certaines réalités sociologiques et sanitaires qui sont au cœur de la réalité du professionnel de santé et qui apparaissent parfois plus clairement dans le message que véhicule un film. Cela permet de sensibiliser les élèves à certaines problématiques en convoquant leurs émotions tout en les tenant à distance du « sujet » et en les invitant à nourrir autrement leur réflexion. Cet éclairage additionnel peut permettre d'échapper à certains préjugés, de mieux percevoir les subtilités inhérentes à la complexité de certaines situations de soins et offre un outil pédagogique alternatif.

– **L'atelier chant pour les élèves auxiliaire de puériculture**

Les ateliers chants conduisent les élèves auxiliaires de puériculture à être capables de pouvoir mettre en œuvre, mener une activité de chant auprès d'enfants, d'en discerner les bienfaits sur le développement de l'enfant et le développement professionnel.

Il s'agit de comprendre l'impact du chant sur le développement psychomoteur de l'enfant. Les élèves apprennent à prendre en compte les éléments nécessaires à la mise en œuvre de cette activité. Il importe de débarrasser l'élève de ses appréhensions ou des représentations qu'il se fait du chant et qui pourraient être un frein à sa pratique. L'élève doit pouvoir aussi tirer bénéfice de cette pratique en mesurant ses effets pour son développement personnel.

L'objectif est aussi de développer sa créativité, son imagination, son expression vocale et corporelle. Enfin, les ateliers chants ont pour ambition de renforcer l'esprit de travail et de collaboration en équipe.

– **Les ateliers manipulations pour les élèves auxiliaires de puériculture**

Il s'agit de travailler avec les élèves sur les sens et notamment celui du toucher. Ces ateliers invitent les élèves à exprimer leur ressenti dans la manipulation de divers matériaux avec des textures très différentes (sable, semoule, farine, riz, tissus, bouteilles, gobelets, petites cuillères, cartons...) et à amorcer une réflexion autour de leurs sensations. Articulé autour des notions de plaisir et de déplaisir, les élèves doivent explorer ces univers tactiles en les mettant en lien avec des activités de manipulation susceptibles d'être proposées à l'enfant.

Ces ateliers basés sur la diversité des matériaux utilisés, y compris les jeux d'eau, doivent permettre aux élèves de repérer les capacités motrices sollicitées pour certaines activités de manipulation. La manipulation de tout objet ou matière est essentielle au développement cognitif de l'enfant. Elle lui permet d'intérioriser le monde extérieur. C'est, pour les élèves, l'occasion de mettre en pratique et d'intégrer, les enseignements de figures emblématiques de la psychologie pour enfant (Piaget, Winnicott, Montessori) et leurs diverses théories sur l'éducation sensori-motrice en particulier. Manipuler est un moyen de découvrir, de comprendre, d'exercer sa motricité et les élèves à travers ces ateliers se dotent d'outils pour satisfaire chez l'enfant ce besoin d'apprendre et de s'amuser qui participe du développement de son intelligence, de son autonomie, de son imaginaire et de sa réalisation mais également

de son acquisition de la propreté. Les élèves pourront élaborer des fiches pédagogiques pour mettre en place et de façon adaptée aux divers profils des enfants qu'ils seront amenés à rencontrer des ateliers de manipulation. Ils intègrent aussi la mise en retrait, le caractère indispensable de l'observation qui laisse l'adulte dans une posture active qui n'empiète pas l'exploration du monde par l'enfant lui-même.

– **Les ateliers psychomotricité pour les élèves auxiliaires de puériculture**

Il s'agit d'apprendre aux élèves à l'aide d'activités de jeux, de coordination, d'équilibre, d'expression corporelle, à accompagner les enfants dans leur développement global et notamment dans leur conquête de l'espace du monde, de soi et de l'autre en tenant compte que les fonctions motrices de l'enfant et son état psychique, relationnel et affectif sont étroitement liés. Les élèves se dotent d'outils favorisant l'équilibre, la coordination et la maîtrise de certains autres mouvements comme ramper, grimper ou sauter afin que l'enfant puisse bouger et effectuer tous les mouvements dont il a besoin dans sa vie quotidienne (orientation spatio-temporelle, coordination, perception...). Il s'agit d'aider l'enfant à prendre conscience de son propre corps. Les élèves apprennent à faire la distinction entre la motricité physique qui permet de se mouvoir et la motricité fine représentée par les fonctions qui permettent de contrôler les mouvements. Comme pour les ateliers manipulation auxquels ils sont rattachés en termes d'objectifs, les élèves intègrent la nécessité de laisser l'enfant bouger par lui-même et explorer son corps et l'espace de façon autonome. Les élèves élaborent également des fiches pédagogiques intégrant divers supports d'activités sur la psychomotricité selon l'âge des enfants et apprennent à repérer les troubles chez certains enfants.

– **Sport et santé pour les élèves auxiliaires de puériculture**

L'objectif de cette activité est de permettre aux élèves de prendre soin de son capital santé en s'inscrivant dans une pratique sportive menée par les formateurs.

Une intervention d'un coach sportif en début d'année dont l'objectif est de réaliser un bilan et d'identifier les difficultés lors d'exercices de mobilité et d'identifier d'éventuels points faibles (articulation à protéger ou muscles à renforcer par exemple) :

Cette intervention sera ponctuée d'apports théoriques sur les bienfaits du sport sur le sommeil, le développement du système immunitaire, l'humeur, les relations sociales Et une prise de conscience de la sédentarité et de ses méfaits sur le corps et le fonctionnement du cerveau.

6.3. Un suivi pédagogique individualisé

Chaque formateur a la responsabilité du suivi personnalisé d'un groupe d'élèves. Il l'accompagne tout au long de sa formation dans le cadre d'une pédagogie contractuelle, dans le parcours de construction des compétences et dans la construction de son projet professionnel. Il se réalise dans la discrétion, la confidentialité et le respect d'autrui. Les entretiens sont programmés sur les temps institutionnels de formation. Le temps consacré à ces entretiens est inscrit dans le projet de formation. Les entretiens supplémentaires sont laissés à l'initiative de l'étudiant ou du formateur. Toute rencontre avec un formateur fait l'objet d'une synthèse écrite tracée dans le dossier individuel de l'élève. Les entretiens individuels avec le référent pédagogique est d'une durée moyenne de 30 mn par élève. Ils permettent de :

- Prendre en considération le potentiel et les acquis de l'élève dans ses apprentissages.

- Mesurer sa progression dans la construction de ses compétences professionnelles en stage.
- Identifier les éventuelles difficultés d'apprentissage théoriques et pratiques.
- Identifier les compétences non pratiquées, non acquises et à améliorer pour déterminer les mesures correctives et proposer un parcours de stage adapté.
- Aider à mieux se connaître pour mieux travailler avec les autres et construire son projet professionnel.

7. LA VIE ETUDIANTE

La direction attache une grande importance à la vie étudiante, facteur de cohésion de groupe. L'équipe se rend disponible pour être à l'écoute des demandes et des besoins des étudiants/élève. La section relative à la vie étudiante est réunie deux fois par an et regroupe l'ensemble des filières de l'IFITS en présence des équipes administratives et pédagogiques ainsi que les documentalistes, l'intendance et le service informatique.

L'aménagement d'espaces de détente intérieurs et extérieurs participent à rendre leur cadre de vie agréable.

Pour maintenir un lien entre tous les étudiants et développer un sentiment d'appartenance, leur association "ADRENATS" est présentée aux nouveaux entrants. Ainsi après la rentrée scolaire, un stand, tenu régulièrement par les membres de l'association, permet aux nouveaux arrivants de faire, selon leur choix, l'acquisition du recueil de textes réglementant la formation et de sweats et autres objets marqués au logo de cette association.

8. ORGANISATION DES INSTANCES EN 2022-2023

Conformément à l'arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif à la gouvernance des instituts de formation qui précise que "*dans chaque institut de formation préparant à l'un des diplômes visés à l'article 1er sont constitués d'une instance compétente pour les orientations générales de l'institut et trois sections*" :

- L'instance compétente pour les orientations générales de l'institut est programmée le 25 novembre 2022.
- La section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des élèves est programmée le 30 septembre 2022.
- La section compétente pour le traitement des situations disciplinaires sera réunie en fonction des situations s'y rapportant.
- Deux réunions de la section relative à la vie étudiante est programmée le 9 décembre 2022 et le 26 mai 2023.

Annexe n°1

COMPOSITION EQUIPES IFAS - IFAP 2022-2023

Leïla MOKEDDEM responsable pédagogique IFAS - IFAP	
Formateur IFAS	Formateurs IFAP
JAUDOIN Pascal	DOS SANTOS Ana Maria
MESSALHI Julie	JEMFER Laure
GAUDIN Eva	GENEST Christelle

PREVISIONNEL 2022/2023
AIDES-SOIGNANTS

SEMAINES	29-août	05-sept	12-sept	19-sept	26-sept	03-oct	10-oct	17-oct	24-oct	31-oct	07-nov	14-nov	21-nov	28-nov	05-déc	12-déc
FORMATION	02-sept	09-sept	16-sept	23-sept	30-sept	07-oct	14-oct	22-oct	29-oct	04-nov	11-nov	18-nov	25-nov	02-déc	09-déc	16-déc
CURSUS COMPLET	M1 API	M1 API	M1 API	M1 API	M1 API	M2M5	API M1M5	STAGE 1					M8	M3 API	M3	M3 M4
CURSUS PARTIEL Bac ASSP	M1 API	API	API	API	API	M5	M5 API	STAGE						M3 API	M3	M3 M4
CURSUS PARTIEL Bac SAPAT	M1 API	API	API	API	API	M5	M5 API						M8	M3 API	M3	M3 M4
AMPIAVSIAES	M1 API	M1 API	M1 API	M1 API	M1 API	M2 M5	API M1M5						M8	M3 API	M3	M3 M4
AMBU	M1 API	M1 API	M1 API	M1 API	M1 API	M2	API M1	STAGE					M8	M3 API	M3	M3 M4
Cursus partiel ADVF	Rentrée 29/08 M1	M1 API	M1 API	M1	M1 API	M1		STAGE 1					M8	M3 API	M3	M3 M4

SEMAINES	19-déc	26-déc	02-janv	09-janv	16-janv	23-janv	30-janv	06-févr	13-févr	20-févr	27-févr	06-mars	13-mars	20-mars	27-mars	03-avr	
FORMATION	23-déc	30-déc	06-janv	13-janv	20-janv	27-janv	03-févr	10-févr	17-févr	24-févr	03-mars	10-mars	17-mars	24-mars	31-mars	07-avr	
CURSUS COMPLET	CONGES		M4	M4	M4	STAGE 2					M4	M4	M6	M6	STAGE 3		
CURSUS PARTIEL Bac ASSP			M4	M4	M4	STAGE					M4	M4					
CURSUS PARTIEL Bac SAPAT			M4	M4	M4						M4	M4	STAGE				
AMPIAVSIAES			M4	M4	M4	STAGE					M4	M4					
AMBU			M4	M4	M4	STAGE					M4	M4	M6	M6			
Cursus partiel ADVF	CONGES		M4	M4	M4	STAGE 2					M4	M4	STAGE 3				

SEMAINES	10-avr	17-avr	24-avr	01-mai	08-mai	15-mai	22-mai	29-mai	05-juin	12-juin	19-juin	26-juin	03-juil	10-juil	19-juil		
FORMATION	14-avr	21-avr	28-avr	05-mai	12-mai	19-mai	26-mai	01-juin	09-juin	16-juin	23-juin	30-juin	07-juil	14-juil	21-juil		
CURSUS COMPLET	STAGE 3			CONGES	M7	M9	M10	M10	STAGE 4								
CURSUS PARTIEL Bac ASSP																	
CURSUS PARTIEL Bac SAPAT	STAGE						M9	M10	M10	STAGE							
AMPIAVSIAES							M7	M10	M10	STAGE							
AMBU							M7	M9	M10	M10	STAGE						
Cursus partiel ADVF	Suite STAGE 3			CONGES	M7	M9	M10	M10									

PLANNING DE FORMATION CURSUS COMPLET ET PARTIELS 2022/2023 AUXILIAIRES DE PUERICULTURE

SEMAINES	29-août	05-sept	12-sept	19-sept	26-sept	03-oct	10-oct	17-oct	24-oct	31-oct	07-nov	14-nov	21-nov	28-nov	05-déc	12-déc
FORMATION	02-sept	09-sept	16-sept	23-sept	30-sept	07-oct	14-oct	22-oct	28-oct	04-nov	11-nov	18-nov	25-nov	02-déc	09-déc	16-déc
CURSUS COMPLET	Rentrée 29/08 M1	M1 API	M1 API	M1 API	M1bis API	M2 API	M1/M2 API	Stage 1					M3	M3	M3	M4
Cursus partiel Bac ASSP	Rentrée 29/08 M1	M1 API	M1 API	M1 API	M1bis API	M2 API	M1/M2 API	Stage 1					M3	M3	M3	M4
Cursus partiel Bac SAPAT	Rentrée 329/08 M1	M1 API	M1 API	M1 API	M1bis API	M2 API	M1/M2 API	Stage 1					M3	M3	M3	M4
Cursus partiel AS	Rentrée 29/08 M1	M1 API	M1 API	M1 API	M1bis API	M2 API	M1/M2 API	Stage 1					M3	M3	M3	M4
CAP AEPE	Rentrée 29/08 M1	M1 API	M1 API	M1 API	M1bis API	M2 API	M1/M2 API	Stage 1					M3	M3	M3	M4

SEMAINES	19-déc	26-déc	02-janv	09-janv	16-janv	23-janv	30-janv	06-févr	13-févr	20-févr	27-févr	06-mars	13-mars	20-mars	27-mars	03-avr	
FORMATION	23-déc	30-déc	06-janv	13-janv	20-janv	27-janv	03-févr	10-févr	17-févr	24-févr	03-mars	10-mars	17-mars	24-mars	31-mars	07-avr	
CURSUS COMPLET	Congès		M4	M4	M4	M8	Stage 2					M6	M6	M5	Stage 3		
Cursus partiel Bac ASSP	Congès		M4	M4	M4		Stage 2							M5	Stage 3		
Cursus partiel Bac SAPAT	Congès		M4	M4	M4	M8	Stage 2							M5	Stage 3		
Cursus partiel AS	Congès		M4	M4	M4							Stage 2					
CAP AEPE	Congès		M4	M4	M4	M8	Stage 2							M5			

SEMAINES	10-avr	17-avr	24-avr	01-mai	08-mai	15-mai	22-mai	29-mai	05-juin	12-juin	19-juin	26-juin	03-juil	10-juil	19-juil
FORMATION	14-avr	21-avr	28-avr	05-mai	12-mai	19-mai	26-mai	01-juin	09-juin	16-juin	23-juin	30-juin	07-juil	16-juil	21-juil
CURSUS COMPLET	suite stage 3			Congès	M7	M9	M10	M10	Stage 4						
Cursus partiel Bac ASSP	suite stage 3														
Cursus partiel Bac SAPAT	suite stage 3					M9	M10	M10	Stage 4						
Cursus partiel AS	suite stage 2			Congès	M7		M10	M10							
CAP AEPE					M7	M9	M10	M10	Stage 3						